

## **31ème anniversaire des Droits de l'Enfant**

La pandémie frappe chacune et chacun d'entre nous.

Il faut nous protéger pour protéger les autres.

Avec le [31<sup>ème</sup> anniversaire des Droits de l'Enfant](#), nous devons rester mobilisés pour défendre et développer les droits à l'éducation, à la protection, de tous nos enfants, particulièrement vulnérables dans cette période.

Le Droit au bonheur, aux loisirs et à la santé, tout ce qui contribue à devenir des adultes émancipés est inscrit dans les 54 articles de la Convention Internationale des Droits de l'enfant.

Il nous appartient de les faire vivre, ici et partout dans le monde.

Stéphane Blanchet Maire de Sevran

Publié le 20 novembre 2020